Séance du 12 Mars 2018

—

- 19 H 00 -

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 5 Février 2018
2. Vote des comptes administratifs 2017
3. Approbation du compte de gestion budget principal 2017
4. Approbation du compte de gestion budget assainissement 2017
5. Vote des taux des taxes directes locales 2018
6. Vote du budget principal 2018
7. Vote du budget assainissement 2018
8. Renouvellement de la convention avec l'ADEFOR 39 pour la restructuration foncière
9. Divers

Date de la convocation : 5 mars 2018	Date d'affichage : 5 mars 2018

PRESENTS MM RUBAT DU MERAC Jean-Marc, GRENARD Thierry, LEGRAND Dominique, BARUT Gérard, PERROT Jean-Marie, DEFFRADAS Julien, MERMET Philippe, BRUBACHER Pascal, MOREL Edwige CRAEN Catherine.

ABSENTE NON EXCUSEE : BENOIT-JEANNIN Nelly
SECRETAIRE DE SEANCE : LEGRAND Dominique

Nathalie BORDY, Secrétaire de Mairie est venue aider à la présentation du budget.

_____

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2018

Délibération 10/2018

M. le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 5 février 2018, transmis préalablement par voie électronique aux conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 9 voix ; Contre : voix ; Abstention : voix (absence de Catherine CRAEN au dernier conseil municipal)

- **Approuve** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 février 2018

2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Délibération 11/2018

- **COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

M. le Maire procède à la lecture des comptes administratifs 2017, en communiquant toutes les précisions nécessaires à l'Assemblée ; lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL - RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	RESULTAT 2017	REPORT EXERCICE ANTERIEUR	PART AFFECTEE A l'INVESTIS.	RESULTAT DE CLOTURE	RESTE A REALISER	RESULTAT DEFINITIF
INVESTISSEMENT	64 921,85	84 769,47	19 847,62	76 026,78		95 874,40	0.00	95 874,40
FONCTIONNEMENT	263 331,47	338 212,82	74 881,35	393 118,26		467 999,61	0.00	467 999,61
TOTAUX	328 253,32	422 982,29	94 728,97	469 145,04		563 874,01	0.00	563 874,01

- **COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

BUDGET ASSAINISSEMENT - RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	RESULTAT 2017	REPORT EXERCICE ANTERIEUR	PART AFFECTEE A l'INVESTIS.	RESULTAT DE CLOTURE	RESTE A REALISER	RESULTAT DEFINITIF
INVESTISSEMENT	3 845,06	12 391,96	8 546,90	-5 664,06		2 882,84	0.00	2 882,84
FONCTIONNEMENT	29 339,52	38 655,13	9 315,61	16 026,07		19 677,62	0.00	19 677,62
TOTAUX	33 184,58	51 047,09	17 862,51	10 362,01		22 560,46	0.00	22 560,46

Afin de permettre à l'Assemblée de délibérer sur les comptes qui viennent d'être présentés, M. le Maire quitte la salle.

Après avoir demandé s'il était nécessaire d'apporter des explications supplémentaires, Monsieur Gérard BARUT soumet les comptes à l'adoption de l'Assemblée, par vote à main levée.

Le conseil après en avoir délibéré :

Sur le CA du budget principal : Pour : 9 ; Contre : ; Abstention :
Sur le CA du budget d'assainissement: Pour : 9 ; Contre : ; Abstention :

- **Adopte** les comptes administratifs des budgets principal et assainissement pour l'exercice 2017.

Retour de Monsieur le Maire

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2017 :

Délibération 12/2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil municipal,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
Après en avoir délibéré,

Pour : 10 voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- **Déclare** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Délibération 13/2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil municipal,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
Après en avoir délibéré,

Pour : 10 voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- **Déclare** que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Délibération 14/2018

Présentation est faite des données issues de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 (état 1259), sans augmentation des taux des 3 taxes selon l'assentiment du conseil municipal, ce qui donne un produit de 139 817 € inscrit à l'article R 73111 du budget.

Taxes	Bases d'imposition effectives 2017	Taux d'imposition 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produit à taux constants
Taxe d'habitation	461 500	11.04%	461 500	50 950
Foncier bâti	317 700	20.55%	317 700	65 287
Foncier non bâti	70200	33.59%	70 200	23 580
TOTAL				**139 817**

Monsieur le Maire propose une augmentation d'un point de la taxe d'habitation, ce qui représenterait une rentrée d'argent d'environ 5000 € supplémentaires pour la Commune. Cependant après discussion, et la réticence de certains Conseillers, il informe l'assemblée que la Communauté de Communes envisage pour sa part, de soumettre au vote du prochain conseil communautaire, une augmentation notable des taux du foncier bâti.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 10 voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- **Décide** de reconduire les taux de 2017 pour l'année 2018, à savoir 11.04% pour la taxe d'habitation, 20.55 % pour la taxe sur le foncier bâti et 33.59% sur le foncier non bâti.

Cependant il conviendra d'être très vigilant au cours de l'année à venir car des travaux conséquents ont été entrepris (La Poste et la Caserne).

6. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Délibération 15/2018

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de budget, lequel peut se résumer ainsi :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	798 008,01 €	798 008,01 €
Investissement	829 449,30 €	829 449,30 €
Total du budget	**1 627 457,31 €**	**1 627 457,31 €**

A noter, en investissement les prévisions les plus conséquentes, compte tenu des projets inscrits:

- Rénovation du point poste/ information : 685 913,76 €
- Participation construction caserne CIS des Combes : 48 000€

- Terrassement caserne CIS des Combes : 5800 €
- Participation poste avancé des Moussières : 5 104,28€
- Accessibilité et sécurité église: 10 000 €
- Chemin piétonnier : 17 600 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 10 voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- **Adopte** le budget primitif principal 2018 tel que présenté par Monsieur le Maire.

7. VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Délibération 16/2018

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de budget, lequel peut se résumer ainsi :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	56 178,62 €	56 178,62 €
Investissement	23 827,94 €	23 827,94 €
Total du budget	**80 006,56 €**	**80 006,56 €**

Cette année, en investissement les prévisions les plus conséquentes sont :
- Curage de réseau et inspection télévisée : 4 724,40 €
- Traverse de route et raccordement suite à la réalisation du chemin piétonnier : 3 776,40 €
- Installation de la lampe témoin : 1600 €
- Coffret électrique : 14 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 10 voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- **Adopte** le budget primitif assainissement 2018 tel que présenté par Monsieur le Maire.

8. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA RESTRUCTURATION FONCIERE

Délibération 17/2018

Le Centre de Propriété Forestière mène depuis 2007, une opération de restructuration du Foncier Forestier (aide aux propriétaires souhaitant vendre/acheter des parcelles. L'ADEFOR 39 participe également à l'animation de cette restructuration qui reçoit par ailleurs le soutien financier de l'Etat, de la Région et du Département. Le dernier calendrier financier 2013/2017 arrive à échéance. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la poursuite de sa participation financière s'élevant à 450 € par an et pour 5 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 10 voix ; Contre : voix ; Abstention : voix

- **Décide** de poursuivre sa participation à la restructuration foncière forestière dans le Haut-Jura, à hauteur de 450 € par an, pour une nouvelle durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ou tout autre document à intervenir avec le Centre de la Propriété Forestière**.**
- **Précise** que les crédits nécessaires au financement de cette opération seront inscrits aux budgets de la Commune durant la validité de la convention**.**

9. DIVERS :

POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

- Point sur les dossiers d'urbanisme

N° de dossier			
CUa 039 274 18 H 0003	Certificat d'information	La Combe en haut	Notifié le 07/02/2018
CUb 039 274 18 H0004	Certificat d'opérationnel	Le Village	En cours d'instruction au pôle ADS Com Com
CUa 039 274 18 H0005	Certificat d'information	La Combe en haut	Notifié le 26/02/2018

VERSEMENT DE SUBVENTIONS : REMERCIEMENTS DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Mairie a reçu 3 courriers de remerciements, à savoir :
PRODESSA, La Banque Alimentaire et la Fondation de France. La Commune lors de sa dernière séance avait attribué aux deux premières associations la somme de 150 € à chacune et lors de la séance du 6 novembre 2017, La fondation de France s'était vue attribuer la somme de 500 €.

PROPOSITION D'ACHAT DE CARTES AVANTAGES JEUNES :

Les Conseillers souhaiteraient savoir ce qui y est proposé avant de décider : Les activités sont-elles susceptibles d'intéresser les jeunes de LAJOUX ?

AUTRE INFORMATION

Le 12 mars à 18 h, une réunion a eu lieu concernant la fermeture prochaine de l'hôpital de St Claude et une éventuelle démission des Maires et Adjoints de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude en signe de mécontentement pourrait être envisagée.

L'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 22h 15